



Opposition administrative/usurpation d'identité

Par **chaima82**, le **31/07/2013** à **08:49**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier du 8 juillet de ma banque, m'informant que la trésorerie de st Denis saisisse mon compte pour une amende de 1500€!!!

Le problème c'est que ce n'était pas moi que les policiers ont contrôlé en mars 2012 mais bien ma soeur qui a l'époque habitait bondy et qui conduisait sans permis...prise de panique elle leur a dit mon nom prenom date et lieu de naissance.

Elle a eu 3 contraventions (deux quelle a réglé) et une pr un feu rouge quelle allait recevoir chez elle. Or elle na jms reçue cette amende, que tt le monde à oublié vu que maintenant elle a déménagé dans le sud.

Mais l'amende est passée à 1500e sur mon compte mais qu'ils n'ont pas pu saisir vu que mon cpte était débiteur.

Hier je suis allée voir l'omp qui ma sorti ttes les infractions liées à ce contrôle.

Donc ce n'était pas moi qui conduisait, ce n'était pas ma voiture, et je n'ai jms habité à l'adresse que l'on a donné lors du contrôle.

Aujourd'hui mon problème c'est d'enlever la majoration parce que ma soeur est prête à payer l'amende du feu rouge mais je ne sais pas à qui madresser et elle non plus vu quelle na jms reçue cette amende...et que je ne veux surtout pas la denoncer...que faire svp???

Merci par avance

Par **chris_idv**, le **02/08/2013** à **07:05**

Bonjour,

Vous n'avez rien à faire: Votre sœur vous verse l'argent sur votre compte bancaire (ça tombe bien puisque c'est elle l'auteur de l'infraction et qu'elle est d'accord pour régler le montant de l'amende) et la trésorerie saisira l'argent.

Cordialement,

CLDV